Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251217-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-17

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO
Patricia BRIAND FALLER donne procuration à Patrick PEDRON

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

***

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251217-DE

17) Subvention 2026 allouée au CCAS :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHESE

Le Conseil d'Administration du CCAS présentera son rapport d'orientations budgétaires lors de sa séance le mardi 9 décembre prochain, il actera une demande de subvention auprès de la ville afin d'équilibrer son budget 2026.

Considérant le besoin de financement du CCAS pour l'exercice budgétaire 2026,

Le budget 2026 du CCAS est en cours de réalisation, par précaution la subvention sollicitée est de 50 000 € (comme en 2025), ce montant pourra être débattu lors de la présentation du D.O.B. 2026 en séance du Conseil d'administration le mardi 9 décembre prochain.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la Commission mixte « Administration générale et finances », « Vie associative, sports, loisirs et culture » du jeudi 27 novembre 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'octroyer** une subvention de fonctionnement au CCAS de Pordic pour son exercice budgétaire 2026 d'un montant de 50 000 € **a**u vu des besoins exprimés dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 du CCAS**.**

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.